

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 24 juin 2020**

Communication n° 21/06.2020

Objet: convention de financement de la voie verte d'agglomération

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En date du 2 avril 2020, la Municipalité a signé la convention «Voie verte d'agglomération» en partenariat avec les Communes de Morges et Lully qui ont signé respectivement la convention les 20 avril et 30 avril 2020 . Elle traite de la répartition financière entre nos trois communes, en fonction de la plus-value que va apporter le projet aux habitants, du tronçon implanté sur la commune de Lully.

Ce partenariat permettra de développer les infrastructures dédiées aux déplacements par les modes doux de loisirs (dit «tortue») entre le carrefour du Banc-des-Pauvres à Saint-Prex et l'entrée de la Commune de Morges.

Un tronçon de la voie verte étant ponctuellement intégré au projet de requalification de la RC1, les deux projets (RC1 et voie verte) seront à réaliser en même temps et partiellement en collaboration avec le canton de Vaud.

Concernant la question financière, elle vous sera présentée en temps voulu sous forme de préavis.

La Municipalité

Saint-Prex, le 24 juin 2020/CM – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à Mme Véronique Savioz, municipale, au 076 417 56 86